



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/CP/2001/6  
30 août 2001

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

Septième session

Marrakech, 29 octobre–9 novembre 2001

Point 2 *c* de l'ordre du jour provisoire

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

**Note du Secrétaire exécutif**

**I. INTRODUCTION**

1. L'ordre du jour provisoire\* de la septième session de la Conférence des Parties a été rédigé par le Secrétaire exécutif en accord avec le Président, conformément à l'article 9 du règlement intérieur qui est appliqué<sup>1</sup>.
2. On a présumé que la Conférence voudrait s'attacher à adopter l'ensemble des décisions découlant des «Accords de Bonn pour la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires» du 23 juillet 2001 (décision 5/CP.6). En conséquence, certaines questions qui normalement auraient été inscrites en tant que points distincts à l'ordre du jour provisoire de la Conférence sont traitées, en l'occurrence, dans le cadre de cet ensemble, au titre du point 3.
3. On s'attend également à ce que la Conférence renvoie la plupart des autres points aux organes subsidiaires pour qu'ils les examinent et formulent des recommandations pour adoption par la Conférence. Les points dont l'énoncé s'accompagne d'un astérisque (\*) devraient en principe être renvoyés à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et le point assorti de deux astérisques (\*\*) à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique.

---

\* Les annotations à l'ordre du jour provisoire sont reproduites dans le document FCCC/CP/2001/6/Add.1.

<sup>1</sup> Voir le document FCCC/CP/1996/2.

## II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session:
  - a) Déclaration du Président de la sixième session de la Conférence;
  - b) Élection du Président de la septième session de la Conférence;
  - c) Déclaration du Président;
  - d) Allocutions de bienvenue;
  - e) Déclaration du Secrétaire exécutif.
2. Questions d'organisation:
  - a) Ratification de la Convention et du Protocole de Kyoto;
  - b) Adoption du règlement intérieur;
  - c) Adoption de l'ordre du jour;
  - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
  - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;
  - f) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;
  - g) Date et lieu de la huitième session de la Conférence des Parties\*;
  - h) Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention, 2005-2007\*;
  - i) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires: adoption des décisions donnant effet aux Accords de Bonn:
  - a) Décisions finalisées transmises pour adoption<sup>2</sup>;

---

<sup>2</sup> Ces décisions sont intitulées: Renforcement des capacités dans les pays en développement (Parties non visées à l'annexe I); Renforcement des capacités dans les pays en transition sur le plan économique; Mise au point et transfert de technologies (décisions 4/CP.4 et 9/CP.5); Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphes 3 de l'article 2 et 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto); Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier; Financement dans le cadre de la Convention; Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote; Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto; Financement au titre du Protocole de Kyoto; et Impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement (décisions 6/CP.4 et 13/CP.5). Le texte de ces décisions est reproduit dans le rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de la deuxième partie de sa sixième session (voir le document FCCC/CP/2001/5/Add.1).

- b) Projets de décisions transmis pour mise au point, finalisation et adoption<sup>3</sup>;
  - i) Systèmes nationaux, ajustements et lignes directrices prévus aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto;
  - ii) Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie;
  - iii) Programme de travail sur les mécanismes (décisions 7/CP.4 et 14/CP.4);
  - iv) Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto;
  - v) Politiques et mesures correspondant aux «bonnes pratiques».
- 4. Contribution au Sommet mondial pour le développement durable\*.
- 5. Troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat\*\*.
- 6. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties\*.
- 7. Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats<sup>4</sup>.
- 8. Propositions visant à modifier les listes figurant aux annexes I et II de la Convention\*:
  - a) Proposition visant à modifier les listes figurant aux annexes I et II de la Convention en supprimant le nom de la Turquie: examen des informations et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa *f* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention;

---

<sup>3</sup> Le texte de ces trois projets de décisions est reproduit dans le rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de la deuxième partie de sa sixième session (voir FCCC/CP/2001/5/Add.2).

<sup>4</sup> Étant donné que la Conférence des Parties avait été dans l'impossibilité, à sa cinquième session, de parvenir à quelque conclusion que ce soit sur cette question (FCCC/CP/1999/6, par. 18), et conformément aux articles 10 *c* et 16 du projet de règlement intérieur qui est appliqué, un point intitulé «Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats» avait été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la sixième session. L'énoncé de ce point s'accompagnait d'une note infrapaginale faisant état d'une proposition qui avait été soumise à la cinquième session par le Groupe des 77 et de la Chine et qui visait à modifier le libellé du point comme suit: «Examen visant à déterminer si les alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention sont bien appliqués». Lors de la première partie de sa sixième session, la Conférence des Parties a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de sa septième session (voir le document FCCC/CP/2000/5/Add.1, par. 33 à 35).

- b) Modification proposée par le Kazakhstan: ajouter le nom du Kazakhstan sur la liste figurant à l'annexe I.
9. Questions relatives aux communications nationales présentées en application de la Convention<sup>5</sup>:
- a) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
  - b) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
10. Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003\*.
11. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent:
- a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
  - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
12. Déclarations:
- a) Déclarations des ministres et autres chefs de délégation des Parties;
  - b) Déclarations des États observateurs;
  - c) Déclarations des organisations intergouvernementales;
  - d) Déclarations des organisations non gouvernementales.
13. Questions diverses.
14. Conclusion des travaux de la session:
- a) Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa septième session;
  - b) Clôture de la session.

-----

---

<sup>5</sup> Les décisions ou conclusions sur ce point seront recommandées par l'organe subsidiaire approprié.